

ANNEXE 2 : Montants des aides et obligations de dépenses territoriales en Occitanie

PRE-PRODUCTION	Montant Plancher €	Montant Plafond €	Dépenses minimum en Occitanie par rapport au budget total de l'opération*
Ecriture (bourse d'auteur) ou réécriture, tout format sauf court-métrage			
Documentaire, animation ou fiction	3 000	6 000	40% sauf bourse d'auteur
Développement, tout format sauf court-métrage			
Documentaire	6 000	9 000	30%
Animation	9 000	21 000	40%
Fiction	9 000	21 000	40%
Pilote de long-métrage cinéma, de série TV ou série internet			
Documentaire (sauf long-métrage cinéma)	12 000	24 000	30%
Animation	12 000	24 000	40%
Fiction (sauf long-métrage cinéma)	12 000	24 000	40%
* : en cas de coproduction internationale, ce taux s'applique sur la part nationale.			
Le montant total des aides publiques accordées ne pourra excéder 80% du budget de pré-production. Si le scénario ou le projet débouche sur une œuvre audiovisuelle, les coûts de préproduction assumés par le bénéficiaire de l'aide à la production sont intégrés au budget global et les aides sont prises en compte dans le calcul de l'intensité de l'aide à la production.			

DISTRIBUTION	Montant Plancher €	Montant Plafond €	Dépenses minimum en Occitanie par rapport au budget total de l'opération
Distribution de long-métrage pour une première exploitation cinéma, diffusion d'unitaire ou série pour une première diffusion TV ou internet			
Documentaire, animation ou fiction	3 000	24 000	30%
Le montant total des aides publiques accordées ne pourra excéder les intensités des aides publiques prévues par la réglementation en vigueur.			

PRODUCTION	Montant Plancher €	Montant Plafond €	Dépenses minimum en Occitanie par rapport au budget total du film*
Production Court-métrage			
Documentaire	15 000	36 000	25%
Animation	15 000	36 000	30%
Fiction	15 000	36 000	30%
Production Long-métrage cinéma			
Documentaire	30 000	90 000	15%
Animation	50 000	210 000	20% jusqu'à 2,5 M€, 10% de 2,5 M€ à 5 M€, 0% au-delà.
Fiction	50 000	210 000	20% jusqu'à 2,5 M€, 10% de 2,5 M€ à 5 M€, 0% au-delà.
Production Unitaire TV			
Documentaire	15 000	36 000	25%
Animation	30 000	120 000	30%
Fiction	30 000	120 000	30%
Production Série TV			
Documentaire	30 000	90 000	25%
Animation	50 000	300 000	30%
Fiction	50 000	300 000	30%
Production d'œuvres destinées à une première exposition via internet			
Documentaire	12 000	30 000	25%
Animation	12 000	30 000	30%
Fiction	12 000	30 000	30%
Pour les tournages de séries, les montants s'entendent par saison. Une dégressivité est appliquée d'une saison à une autre. Le montant total des aides publiques accordées ne pourra excéder les intensités des aides publiques prévues par la réglementation en vigueur.			
* : En cas de coproduction internationale, ce taux s'applique sur la part nationale.			